



ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-558

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 19 septembre 2022, le règlement suivant :

- Règlement numéro 22-558 constituant un fonds de roulement.

Ce règlement entrera en vigueur suite à l'approbation de ce dernier par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 27 septembre 2022

Me Josée Vendette

Directrice générale, greffière-trésorière

M.A.P. Gestion municipale

